

## Un(e) responsable pour son département Etude, Capitalisation, Prospective (ECP)

**L'AGENCE NATIONALE**  
POUR L'AMÉLIORATION  
DES CONDITIONS DE TRAVAIL

L'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) est un établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre chargé du travail ([www.anact.fr](http://www.anact.fr)). Dans le cadre des missions qui lui sont confiées en application de l'article L. 4642-1 du code du travail, l'Anact conduit des actions visant à agir sur les éléments déterminants des conditions de travail, notamment les facteurs organisationnels et les relations professionnelles, en vue de leur amélioration.

L'Anact s'appuie sur des associations régionales paritaires ayant pour objet l'amélioration des conditions de travail (Aract). Elles constituent avec l'agence un réseau structuré et fédéré par une charte. Chaque association décline, en région, les missions énumérées à l'article R. 4642-1. L'agence assure la coordination et le pilotage du réseau.

Historiquement les équipes de production étaient organisées autour de grandes thématiques. En 2014, l'organisation a été adaptée pour refléter les différentes facettes des activités permanentes de l'Agence, redéfinies à l'issue du contrat d'objectif et de performance (COP) : « Etudes, capitalisation, prospective » ; « Expérimentations et développement d'outils et de méthodes » ; « Elaboration de solutions de transfert » ; « Diffusion et communication ».

**Le département « Etudes, Capitalisation, Prospective » (ECP)** est constitué d'une dizaine de chargés de mission et d'une assistante. L'activité du département s'organise autour de trois axes : i) réalisation et/ou contribution au pilotage d'études à caractère scientifique ii) participation et/ou conception d'exercices prospectifs iii) mise en œuvre de processus de capitalisation de connaissances, à partir des matériaux issus notamment des expérimentations menées dans le réseau. L'ensemble de ces productions doit servir, au travers de formats de restitution adaptés, à éclairer les décideurs publics, les partenaires sociaux et les acteurs de l'entreprise, en mettant à leur disposition des connaissances de référence actualisées. A ce titre, le département est également l'interface privilégiée des collaborations entre l'Agence et le monde universitaire et prend en charge l'édition de La Revue des Conditions de Travail.

### Les missions principales confiées

Placé(e) sous la responsabilité hiérarchique du directeur général adjoint, directeur technique et scientifique de l'Anact, le responsable de département « Etudes capitalisation prospective », en liens étroits avec les autres équipes de production et les fonctions supports, a pour mission :

- Contribuer à l'élaboration de la programmation d'activité et à sa mise en œuvre ;
- En fonction des orientations fixées par la DG de l'Anact, élaborer le programme de travail du département, s'assurer du respect des échéances et de l'adéquation des moyens à mobiliser ;
- Encadrer l'équipe et appuyer les chargés de mission dans la réalisation de leurs activités ;
- Analyser les besoins en compétence de l'équipe et en lien avec le département RH proposer des modalités de professionnalisation et de parcours ;
- Contribuer aux différentes instances de management de l'Anact et du réseau Anact-Aract ;
- Représenter l'Anact auprès des différents partenaires et institutions sur le périmètre du département.

### Formation, expérience professionnelle et compétences

- Issu(e) d'une formation supérieure BAC+5 ou doctorat, avec une bonne connaissance du monde de la recherche et des principaux cadres de références théoriques des « sciences du travail » ;
- Expérience de management d'équipe de consultants ou chercheurs : capacités d'animation, de management de projet, de mobilisation de ressources et de gestion ;
- Expérience de pilotage d'activité avec le respect des exigences et délais de production et de livraison : sens du résultat et capacité à garder le cap sur les objectifs ;
- Expérience en conception et animation de démarches de prospective et de management de la connaissance, intégrant une prise en compte des usages et de l'appropriation des productions ;
- Etre à l'aise dans des systèmes d'acteurs complexes : excellentes capacités relationnelles pour gérer un ensemble d'interfaces multiples et pluridisciplinaires.

### Conditions de recrutement

- Prise de fonction premier trimestre 2017. Contractuel de la Fonction Publique ;
- Poste basé à Lyon avec déplacements France entière ;
- Rémunération en référence à la grille des responsables de département de l'Anact, en fonction du diplôme et de la durée de l'expérience.

**Candidature à adresser par mail avant le 15 novembre 2016, sous la référence « RD ECP 2016 »**

à Michel Anger, Responsable du Département Ressources humaines ([m.anger@anact.fr](mailto:m.anger@anact.fr)).

- ANACT : 192 avenue Thiers CS 800 31 69457 Lyon cedex 06 -